

# Règlement du concours d'expression

Poésie - Nouvelle - Dessin - BD

Centre Culturel de Braives-Burdinne

Chemin du via, 20  
4260 BRAIVES



---

Organisé du 05 Novembre 2018 au 05 Février 2019

Remise des prix en Mai 2019

- **Article 1 - Préambule**

Le centre culturel de Braives-Burdinne, en collaboration avec l'administration communale de Burdinne, propose un concours d'expression.

Le thème qui a été défini est le suivant : « Piratez-moi ».

- **Article 2 - Conditions de participation**

Ce concours d'expression est ouvert à tous, à partir de 6 ans et sans limite d'âge.

La participation à ce concours est gratuite.

Une seule création par personne est autorisée et elle doit être en rapport avec le thème.

Les participants ont le choix entre l'écriture (poésie ou nouvelle) et l'illustration (dessin ou bande dessinée). Le cumul des catégories est possible ; à savoir qu'une personne peut s'inscrire dans les quatre catégories si elle le désire, à raison d'une création dans chacune de celles-ci.

- **Article 3 - Conditions de participation pour les écoles**

Lorsqu'une classe souhaite participer, il lui est possible de faire participer chaque élève individuellement ou de proposer une création unique et commune à tous.

- **Article 4 - Poésie**

La poésie doit être un texte original écrit en Français. Pas de traduction.

Tout plagiat conduit à l'annulation de la participation.

Elle ne doit pas avoir été publiée ou primée auparavant.

Les participants sont invités à écrire leurs poésies à la main de manière lisible ou à l'ordinateur en utilisant une police et un format « standard » : Times New Roman, Garamond, Georgia, Baskerville, corps 12, en laissant des marges. 1 page recto maximum sans signature ou signe distinctif. La poésie sera fournie dans un document Word extension.doc ou docx (pas de PDF) !

- **Article 5 - Nouvelle**

La nouvelle doit être un texte original écrit en Français. Pas de traduction.

Tout plagiat conduit à l'annulation de la participation.

Elle ne doit pas avoir été publiée ou primée auparavant.

Les participants sont invités à écrire leurs nouvelles à l'ordinateur en utilisant une police et un format « standard » : Times New Roman, Garamond, Georgia, Baskerville, corps 12, en laissant des marges. 6 pages recto/verso maximum en les numérotant et sans signature ou signe distinctif. La nouvelle sera fournie dans un document Word extension.doc ou docx (pas de PDF) !

- **Article 6 - Dessin**

Le dessin doit être une création originale. Tout plagiat conduit à l'annulation de la participation.

Il ne doit pas avoir été exposé ou primé auparavant.

Il doit être présenté non encadré et sans signature ou signe distinctif.

Format : Tous les formats sont autorisés jusqu'au A3.

Support : Tous les supports sont autorisés (feuilles, carton, bois, ...).

Technique : Toutes les techniques sont autorisées (crayon, marqueur, peinture, collage, ...).

- **Article 7 - Bande dessinée**

La bande dessinée doit être une création originale.

Tout plagiat conduit à l'annulation de la participation.

Elle ne doit pas avoir été exposée ou primée auparavant.

Elle doit être présentée non encadrée et sans signature ou signe distinctif.

Format : Tous les formats sont autorisés jusqu'au A3, 1 page maximum.

Support : Tous les supports sont autorisés (feuilles, carton, bois, ...).

Technique : Toutes les techniques sont autorisées (crayon, marqueur, peinture, collage, ...).

- **Article 8 - Modalités de participation**

La fiche d'inscription doit accompagner chaque création.

Elle est disponible au dos des flyers distribués pour annoncer le présent concours, sur le site internet du centre culturel : <http://www.culture-braives-burdinne.be/> et sur simple demande par téléphone au 019/54.92.58 ou par mail à [julie.ccbb@gmail.com](mailto:julie.ccbb@gmail.com).

Il doit obligatoirement y figurer le nom, prénom, âge du participant, son adresse, adresse mail et/ou un numéro de téléphone, la catégorie et le titre de sa création.

Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur la création (anonymat pour le jury).

La création et la fiche d'inscription doivent être envoyées avant le 05 Février 2019.

Soit apportées en mains propres au centre culturel, soit par la poste à l'adresse suivante :

Julie Dandoy / Concours d'expression

Centre Culturel de Braives-Burdinne

20 Chemin du Via

4260 Braives

Soit par mail à l'adresse suivante : [Julie.ccbb@gmail.com](mailto:Julie.ccbb@gmail.com)

Aucun accusé de réception ne sera fourni dans un premier temps.

Un mail ou un coup de téléphone sera échangé plus tard.

- **Article 9 - Les catégories**

Les créations reçues seront réparties en fonction de l'âge des participants, dans l'une des cinq catégories suivantes (il est important de bien préciser son âge et sa date de naissance) :

Catégorie 1 : 6-8 ans

Catégorie 2 : 9-12 ans

Catégorie 3 : 13-15 ans

Catégorie 4 : 16-18 ans

Catégorie 5 : Adultes

- **Article 10 - Composition du jury pour l'écriture et critères d'évaluation :**

Le jury sera composé d'écrivains, d'artistes, de journalistes, de professeurs et d'amateurs de lecture. Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des écrits et classeront certains d'entre eux en fonction des critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Qualité artistique
- Originalité

La désignation des gagnants se fera à la majorité des votes.  
En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.  
Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

- **Article 11 - Composition du jury pour l'illustration et critères d'évaluation :**

Le jury sera composé de professionnels et d'amateurs.  
Les membres du jury se réuniront et jugeront ensemble les créations.  
Ils sélectionneront certaines d'entre elles en fonction des critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Qualité artistique
- Originalité

La désignation des gagnants se fera à la majorité des votes.  
En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.  
Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

- **Article 12 - Système de cotation pour les écrits**

Chaque membre du jury classera les poésies et nouvelles de chaque catégorie en octroyant :

- 8 points au premier
- 7 points au deuxième
- 6 points au troisième
- 5 points au quatrième
- 4 points au cinquième
- 3 points au sixième
- 2 points au septième
- 1 point au huitième

- **Article 13 - Remise des prix**

Les prix seront attribués en Mai 2019.  
Certains membres du jury seront présents lors de la proclamation des résultats.  
A cette occasion, les lauréats de la partie écriture seront invités à lire un extrait de leurs écrits.  
Un syllabus reprenant les textes retenus sera en vente au prix de 2€.  
Les illustrations seront, quant à elles, exposées le jour même.

- **Article 14 - Les cadeaux**

Les gagnants se verront remettre leurs récompenses en Mai 2019 dans le cadre de la « remise des prix ». Il y aura 3 gagnants dans chaque catégorie. Les cadeaux seront des chèques livres, des ouvrages, places de spectacles, concerts, ... Un prix spécial du CCCA (Conseil consultatif communal des aînés de Braives) sera décerné lors de la manifestation.

- **Article 15 - Calendrier du concours**

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- Le 05 novembre 2018 : Ouverture du concours
- Le 05 février 2019 : Clôture de la remise des créations
- Du 10 février au 10 avril 2019 : Lecture des écrits par le jury
- Le 10 avril 2019 : Délibération des illustrations par le jury
- Le 15 avril 2019 : Communication des résultats écrits et illustrations au centre culturel

- Le 08 mai 2019 : Remise des prix
- Après le 08 mai 2019 : Restitution des créations sur demande

- **Article 16 - Droit d'auteur**

Le centre culturel de Braives-Burdinne est libre d'utiliser les créations reçues comme il le jugera pour son action. Les participants au concours autorisent le centre culturel à utiliser les écrits et/ou les illustrations pour toute la manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris exposition ou publication).

- **Article 17 - Gestion des données personnelles**

Vos données personnelles d'inscription ne seront utilisées que dans le cadre strict du concours et ne seront diffusées en aucun cas à des intervenants extérieurs.

- **Article 18 - Retour des œuvres**

Les participants peuvent récupérer leurs créations une fois le concours terminé.

- **Article 19 - Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

- **Article 20 - Modification du concours**

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification.

L'équipe du centre culturel.